



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/cha

Les institutions et organisations consultées
(selon liste annexée)

T direct: +41 26 305 10 40
Courriel: chancellerie@fr.ch

Fribourg, le 8 mars 2013

Avant-projet de loi supprimant le recours au Conseil d'Etat en matière de personnel – Consultation

Mesdames, Messieurs,

L'avant-projet annexé propose de supprimer le recours au Conseil d'Etat en matière de personnel et d'appliquer en ce domaine, comme dans le reste de la législation, le système ordinaire du recours au Tribunal cantonal.

La procédure devant le Tribunal cantonal serait gratuite comme en matière de prud'hommes, c'est-à-dire pour une valeur litigieuse inférieure à 30'000 francs.

Le Conseil d'Etat resterait compétent pour suspendre ou renvoyer les personnes qu'il engage lui-même ainsi que pour trancher les cas où une autorité refuse de suivre le préavis du Service du personnel et d'organisation (SPO).

Cette modification a été initiée par la Chancellerie d'Etat, actuellement en charge de l'instruction des recours au Conseil d'Etat, et les documents ont été préparés par le Service de législation après avoir entendu le SPO. Le dossier de consultation qui vous est transmis en annexe peut aussi être téléchargé sur le site Internet de la Chancellerie d'Etat (www.fr.ch/consultations).

Je vous saurais gré de faire parvenir vos observations au Service de législation, dans toute la mesure du possible *également par voie électronique* (sleg@fr.ch), **jusqu'au 8 juin 2013**.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat

Annexes

—
Liste des institutions et organisations consultées
Rapport explicatif
Projet de loi